

DELIBERATION

De la Commission de la Formation et Vie Universitaire

☞ Séance du 02 avril 2026 ☛

Cadrage des UEO

LE MANS UNIVERSITÉ
(Document en annexe)

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (C.F.V.U.),

- VU** le code de l'Éducation et notamment son Art. L712-6-1
- VU** la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et notamment son article 116
- VU** les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 Octobre 2017,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

- **Adopte à la majorité : 15 POUR 0 CONTRE 5 ABSTENTION (s)**

Le Mans, le 02 avril 2026,

La Présidente de l'Université du Mans,
Delphine Letort,



I. Définition de l'UEO

Il s'agit d'unités d'enseignements d'ouverture, offertes à tous les étudiants de Licence, et proposées dans les maquettes de Licence 2ème et 3ème années, valorisées par 2 ECTS.

Cela recouvre des enseignements non disciplinaires destinés à apporter des **ouvertures** aux étudiants. Pour les enseignants, il s'agit donc d'accueillir des étudiants non spécialistes qui choisissent l'UEO en question pour la découverte et l'acquisition de compétences dans une discipline qui ne correspond pas à son cursus ou à sa discipline de formation ou qu'il ne maîtrise pas déjà par une pratique extra-universitaire (sportifs, musiciens, polyglottes...).

Les UEO seront organisées par thématiques qui pourront correspondre aux 6 champs déjà identifiés :

- Thématiques citoyennes et solidaires
- Activités et pratiques artistiques et culturelles
- Activités et pratiques linguistiques
- Activités et pratiques sportives
- Approches économique, sociale et culturelle
- Découvertes scientifiques et techniques

En l'absence de stage dans la maquette, l'UEO pourra aussi permettre de valider un stage au semestre pair, sous réserve d'accord préalable par l'équipe de formation.

II. UEO & démarche « compétences »

Les fiches RNCP des licences font état d'un bloc de compétences « Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle ».

La liste des compétences de ce bloc est la suivante :

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

La commission d'examens des UEO sera particulièrement sensible aux propositions d'UEO visant à développer ces compétences transversales

Pour chaque UEO, une fiche descriptive devra être remplie et transmise à sevu@univ-lemans.fr.

Le vote de la liste des UEO retenues interviendra en CFVU en juin 2026.

La fiche comportera notamment une description de l'enseignement, les objectifs, la progression pédagogique, les compétences visées, les modalités d'évaluation, etc.

III. Restrictions d'accès

En terme de public cible : chaque fiche descriptive précisera les publics non autorisés à suivre l'UEO.

En terme de capacité d'accueil : à titre exceptionnel, si des contraintes matérielles le justifient, préciser le plafond et sa justification dans la fiche descriptive de l'UEO.

IV. Volume horaire

L'UEO représente un volume de 20h TD.

V. Capacité d'accueil

Un minimum de 20 inscrits est nécessaire à l'ouverture de l'UE sur le campus du Mans, à 15 sur le campus de Laval.

VI. Emploi du temps

Les UEO auront lieu de 16h15 à 18h15 le jeudi (sauf activités sportives et culturelles réparties sur la semaine) : dans ce cas, lors du choix de son UEO, l'étudiant devra s'assurer qu'il n'y a pas chevauchement avec une UE de sa discipline d'origine et donner la priorité à son emploi du temps principal).

VII. Communication

Afin de mieux faire connaître la liste des UEO et leur finalité, une vidéo sera projetée lors des réunions de rentrée, accompagnée le cas échéant d'une diapositive/vidéo décrivant l'UEO en question.